Beter Zeker.
Bien Sûr.

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10Ie006 ou 10Ie008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Liège, Rue Julien d'Andrimont 1, 4000 Liège
T: 04 253 19 72, E: btv.liege@btvcontrol.be

Rapport N°:	0465-160705-03	Date du contrôle :	05/07/2016
		Extra date du contrôle	

DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE L'INSTALLATION :
RUE DES MYOSOTIS 32
4840 WELKENRAEDT

Visualisation de l' installation

PROPRIETAIRE:
Adresse : RUE DES MYOSOTIS 32
4840 WELKENRAEDT

DEMANDEUR : CORMAN FRERES
Adresse : RUE DES PRES 1
4840 WELKENRAEDT

INSTALLATEUR : CORMAN FRERES
Adresse : RUE DES PRES 1
4840 WELKENRAEDT

TVA ou CI :

EAN : Compteur n° 3023026 Index : 069765,5

DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation :		Type des locaux :	Unité d'habitation
Début travaux fondations :	Avant 01/10/81	Installation électrique :	Avant & Après 01/10/81
Raccordement tension :	3x400V + N	RGIE art. :	86
Câble aliment. tableau princ. :	4 x 16 mm²	Protection raccordement :	20 A
Type électrode de terre :	Piquets	Inter. gén. : type :	4p 40A/300mA
Nombre de tableaux :	1	Nombre de circuits term. :	13
Facteurs d'influences externes :		Schéma :	TT

CONTROLE:

Visite de contrôle suivant : RGIE art. 271,
Type de contrôle : Visite de contrôle

MESURES:

RA:	18,4 Ohm	RI tot	>10 MOhm

DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

INFRACTIONS CONSTATEES

Néant

NOTES

1 Le contrôle ne porte que sur les parties visibles et accessibles de l installation électrique

Conclusion	L'installation est conforme. Les schémas unifilaires et les schéma de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 05 juillet 2041 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'agent-visiteur

0465 GAETAN CASTROGIOVANNI

pour le directeur,

CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

a) Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
b) Le contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition...
c) Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
d) Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
e) Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
f) Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
g) Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
h) Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens

Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

a) Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique ;
b) Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
c) Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité ;
d) Il y obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME

ETAPE 1	ETAPE 2	ETAPE 3	ETAPE 4
Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.	Lors d'extensions importantes de l'installation, faites recontrôler de nouveau.	Un recontrôle de l'installation est obligatoire avant 05 juillet 2041.	BTV Liège reste à votre service pour les contrôles nécessaires.

Schémas

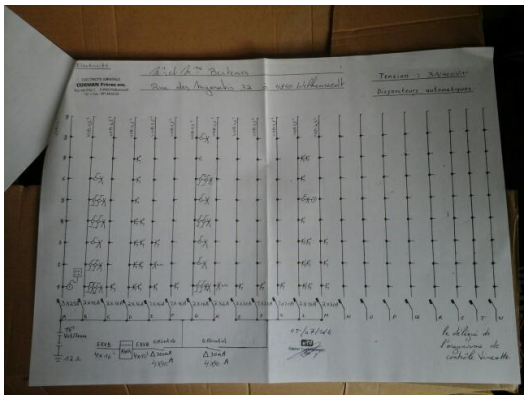

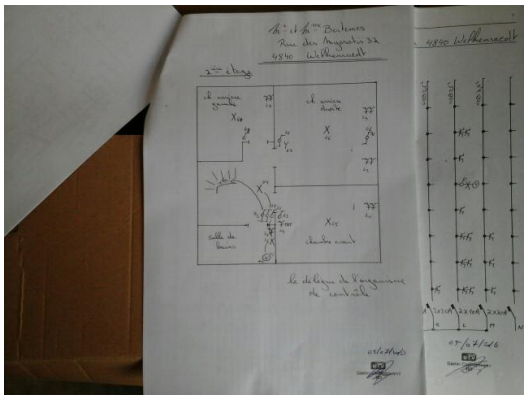

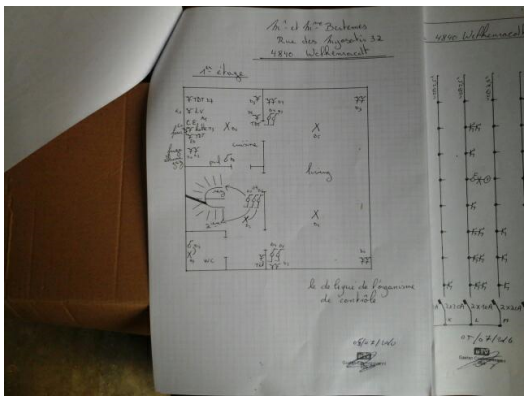

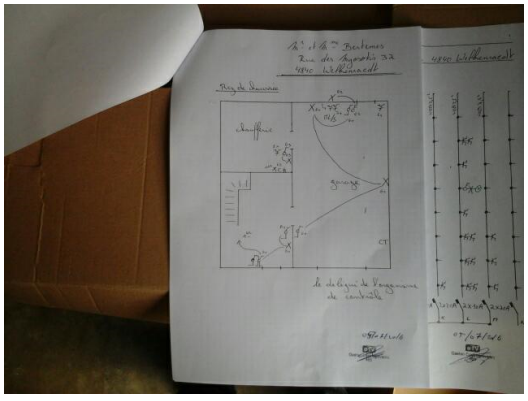

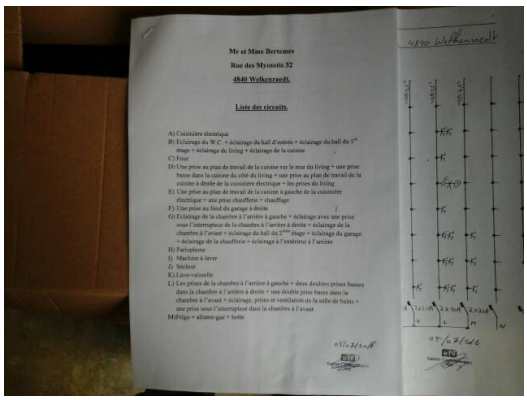

Mr et Mme Bertemes
Rue des Myosotis 32
4840 Welkenraedt

Liste des circuits.

A) Cuisinière électrique
B) Eclairage du W.C. + éclairage du hall d'entrée + éclairage du hall du 1er étage + éclairage du living + éclairage de la cuisine
C) Four
D) Une prise au plan de travail de la cuisine sur le mur du living + une prise basse dans la cuisine du côté du living + une prise au plan de travail de la cuisine à droite de la cuisinière électrique + les prises du living
E) Une prise au plan de travail de la cuisine à gauche de la cuisinière électrique + une prise chaufferie + chauffage
F) Une prise au fond du garage à droite
G) Eclairage de la chambre à l'arrière à gauche + éclairage avec une prise sous l'interrupteur de la chambre à l'arrière à droite + éclairage de la chambre à l'avant + éclairage du hall du 2ème étage + éclairage du garage + éclairage de la chaufferie + éclairage à l'extérieur à l'arrière
H) Parlophone
I) Machine à laver
J) Sécheir
K) Lave-vaisselle
L) Les prises de la chambre à l'arrière à gauche + deux doubles prises basses dans la chambre à l'arrière à droite + une double prise basse dans la chambre à l'avant + éclairage, prises et ventilation de la salle de bains + une prise sous l'interrupteur dans la chambre à l'avant
M) Frigo + allume-gaz + hotte